

Association des concessionnaires, locataires, occupants et usagers de l'île aux oiseaux
pour la défense du paysage naturel et bâti.

17 Avenue Charles de Gaulle
33260 LA TESTE DE DE BUCH

ACLOU

LAT 44°41'56" N
LONG 1°11'05" O



Compte rendu de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012

Le VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les sociétaires de l'ACLOU de l'île aux oiseaux se sont réunis à la salle Bonneval de La Teste de Buch, sur la convocation adressée par courrier, et par voie de presse le 29 novembre 2012, conformément à l'article 16 des statuts qui stipule que l'Assemblée Générale se réunie au moins une fois par an à la demande du Conseil d'Administration sur convocation envoyées au moins quinze jours à l'avance. L'Assemblée Générale est présidée par monsieur Jean DUBROUS en sa qualité de président de l'association ACLOU de l'île aux oiseaux. Madame Nelly CAZIS est désignée en qualité de secrétaire de la séance.

Sont présents : Alain GATIUS ; Christine DEMUMTER ; Christophe GRIS ; Xavier CANIN ; Caroline MONSERRAT, Jean-Michel NOAILLES ; Pascale SAUGNAC ; Yvan DARRIET ; Jean NOAILLES ; Martine NOAILLES ; Christophe MOULIETS ; Jacques BOUDIGUES ; Bernard INGE ; Matthieu CABAUSSEL ; Philippe LAUTARD ; Bernard ARGELAS ; Jean-Marie BAUDRY ; Raphaël DINELLI ; André PEYS ; Daniel PI ; Bernard LESCA. François FLEURY ; Claudine BOSSUET ; Tércence VATSKIL ; Julien VATSKIL ; Franck VATSKIL ; Alexis BONNIN ; Eliane BONNIN ; Gilles MINOS ; Jean-Bernard BIEHLER ; Brigitte BERNARD ; Dany DUPUCH ; Thierry DUPUCH ; Patrick DUPUCH ; Marie-Christine DUPUCH ; Claude MULCEY-LONGAU ; Daniel BOUQUEY ; Julien DUPUCH ; Yann DARRIET ; Philippe LAURA ; Cécile BROUTIN ; Françoise MINOS ; Annie CAUBIT ; Philippe RICAUD ; Nelly CAZIS ; Christine MORA-LAINE ; Jean DUBROUS ; Bertrand GUIMBERTAU.

Invités : Thierry DUPRAT (garde de l'île aux oiseaux) ; Jean-Jacques EROLES (Maire de La Teste de Buch) ; Jean-Bernard BIEHLER (3e adjoint délégué du maire à l'éducation, à la jeunesse et à la préservation du patrimoine) ; Daniel BOUQUEY (Président de l'ACMBA).

La feuille de présence qui a été signée par chaque sociétaire en entrant et permet de constater que 47 étaient présents, pour un total de 78 voix. Aucune condition de quorum n'étant prévue par l'article 16 des statuts, les décisions seront prises à la majorité plus une voie des personnes présentes et représentées, à jour de leur cotisation.

L'assemblée générale peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président
- Rapport financier du Trésorier
- Renouvellement du tiers sortant
- Questions diverses

Le Président Jean DUBROUS accueille les membres de l'Association et les invités qu'il remercie pour leur présence. Il remercie messieurs Thierry DUPRAT et Jean-Bernard BIEHLER pour leur présence. Le président précise que monsieur le Maire termine une réunion et qu'il arrivera à 18h30. Il remercie également monsieur Daniel BOUQUEY, qui comme chaque année nous fait l'amitié d'être présent. Le président annonce l'ordre du jour.

Le Président, au nom de l'Association évoque le souvenir de Jean-Louis Canlorbe, ancien membre de l'ACLOU et décédé au printemps dernier dans les conditions tragiques que chacun connaît. Yvan Caillau de l'Afrique et Raoul Chambéry du port de l'île nous ont également quitté. Nous pensons à leurs familles.

Le Président donne la parole à Philippe RICAUD qui fait le point sur le procès verbal de la précédente assemblée générale. Il précise que les archives de l'association sont disponibles sur le site internet de l'ACLOU.

Présentation par le président Jean DUBROUS du rapport moral

Nous avons tenu quatre conseils d'administration pour débattre des différentes actions que nous souhaitons entreprendre. À l'occasion de ces réunions, nous avons pu mettre en place des groupes de travail destinés à réfléchir et faire des commentaires constructifs sur les projets d'AOT qui nous ont été soumis. Ces réflexions ont abouti à une discussion avec le Conservatoire du littoral. En particulier nous avons souhaité mettre en avant la vision un peu vieillie de la famille dans laquelle nous enfermait le Conservatoire en refusant par exemple de prendre en compte les concubins et partenaires de PACS parmi les personnes susceptibles d'être présentes seules à la cabane.

Nous avons été plus loin en mettant en avant la nécessité de prendre en compte, non pas des liens juridiques de famille, ou de fait pour déterminer l'autorisation d'occupation de la cabane, mais plutôt des liens moraux ou affectifs qui permettraient à l'aotiste de donner au Conservatoire une liste fermée de personnes de son choix susceptibles d'être présentes à la cabane en son absence. L'avantage de cette liste serait que l'aotiste n'ai pas besoin de révéler si la ou les personnes mentionnées, sont une sœur, une concubine, un cousin, un compagnon homosexuel ou un meilleur ami. Il y a, à notre sens, atteinte à la vie privée, lorsque le Conservatoire du littoral exige, pour autoriser une personne à occuper la cabane, à ce que nous révélions notre degré d'intimité avec cette personne. Et cela d'autant plus qu'aucune charte de confidentialité n'est signée concernant nos dossiers qui parviennent à la commission d'attribution pour renouvellement, sans parler des dizaines de dossiers de candidature lors de la vacance d'une cabane ! Et nos craintes se sont avérées fondées puisque cet été des journalistes ont obtenus, on ne sait pas de qui, des confidences à propos du contenu des dossiers de certains d'entre nous...

Cependant, et malgré un rapprochement avec la DDTM, il n'a pas été possible d'obtenir d'avancée sur ce point. Tout au plus nous a t'on assuré que le garde de l'île aux oiseaux n'était pas là pour nous « contrôler ». Et que tant qu'il n'y avait pas d'abus, nous pourrions continuer à vivre comme nous l'avons toujours fait. L'administration, nous a t-on dit, aime maintenir un certain flou autour des actes juridiques qu'elle signe...

Je ne vais pas tout reprendre le détail de nos remarques, mais nous avons également fait des remarques sur les redevances, et nous avons questionné le Conservatoire sur l'utilisation qu'il comptait en faire. Nous n'avons eu aucune réponse. Il aurait en particulier été intéressant de les utiliser pour les grands travaux de type réfection de quai ; au moins sous forme de subvention ... puisqu'il n'est pas possible de faire reconnaître une valeur vénale des planches de la cabane et des quais lors de l'attribution de la cabane à un nouvel occupant. Aucune réponse non plus.

Comme je commençais à le dire, nous avons donc siégé à la Commission d'attribution. A l'issue d'une première délibération, nous avons conclu qu'il fallait reprendre sept dossiers

qui présentaient quelques insuffisances. Nous avons à cette occasion expliqué qu'il fallait tenir compte des personnes, et non pas de leur capacité à rédiger des dissertations ; sur l'île aux oiseaux, jusqu'à aujourd'hui, on vivait plus longtemps en sachant tenir une pelle qu'un stylo ! Les temps changent. Nous avons proposé notre aide. Certains ont accepté. Nous sommes là pour ça, il ne faut pas hésiter à vous rapprocher de nous, et à faire remonter vos difficultés pour que nous puissions agir. La Commission s'est de nouveau réunie en octobre, et a validé le renouvellement de l'ensemble des AOT.

L'ACLOU a également fait des remarques à propos du Cahier des prescriptions architecturales et paysagères. Elles ont été prises en compte pour la plupart. Et le document qui nous a été ensuite communiqué nous a paru de bonne qualité. Nous leur avons dit.

Nous avons organisé une exposition en septembre sur le thème de l'île aux oiseaux à travers le regard d'un peintre, Philippe RICAUD, présent sur le site depuis 1953.

Au final, je note que nos actions sont plutôt positives. Et que de votre côté vous donnez satisfaction au gestionnaire puisque toutes les AOT ont été renouvelées. Nous avons rempli notre part du contrat et nous pouvons nous en féliciter. Qu'en est-il de nos interlocuteurs ?

Même si nous n'avons pas réussi à obtenir tout ce que nous demandions, il apparaît que pour les sept années à venir, nous allons pouvoir continuer à vivre tranquillement sur l'île. Cette sérénité constitue un progrès non négligeable dont il faut profiter pleinement. Au titre des progrès à noter pour l'avenir, il faut signaler que l'IAO semble accepter la main que nous lui tendons depuis quelques années maintenant, puisque nous avons été approché pour que ses membres rejoignent l'ACLOU.

Nous pouvons donc nourrir l'espoir de voir bientôt se profiler des jours meilleurs dans l'occupation de ce site merveilleux, même si il reste encore de nombreuses raisons de rester vigilants. Et peut être aurons-nous des pistes de réponses tout à l'heure...

Le Président donne la parole à Philippe RICAUD pour détailler le compte rendu de l'exposition

L'idée de cette exposition est venue un peu par hasard, à l'occasion d'un entretien avec le maire, qui avait évoqué l'idée d'une exposition de mes gouaches dans la salle de La Source sur le thème de l'île aux oiseaux. J'ai évoqué cette possibilité en conseil d'administration, en proposant que l'exposition ne soit pas réservée à ma seule peinture, et nous nous sommes mis d'accord sur le principe de l'élaboration d'une exposition didactique autour de douze panneaux retraçant notre regard autochtone sur l'île aux oiseaux. Une sorte de contre-pied à l'égard des images souvent erronées et des clichés parfois éculés véhiculés par la presse.

Bien que nous aurions souhaité avoir un plus grand soutien des membres de l'ACLOU pour cet événement, le vernissage a été une belle réussite avec la présence de monsieur le Maire, et d'environ 90 personnes. Nous remercions à cette occasion Stéphane Sorre et les domaines Henri Maire qui ont financé le buffet et le cocktail. Je remercie également

tous ceux qui de manière plus anonyme ont contribué à la réalisation de ce projet qui était une première pour nous.

Le maire arrive à 18h30

Je profite de votre arrivée monsieur, pour vous remercier d'avoir mis à notre disposition gracieusement cette salle magnifique. Sans votre soutien précieux, nous n'aurions pas pu réaliser ce projet. Ce sont finalement près de 300 visiteurs qui se sont succédés au cours de cette semaine. Le retour est positif, puisque certains nous ont demandé si il serait possible de mettre à leur disposition un petit dépliant qui reprendrait ces éléments. Nous proposons également à monsieur le Maire de donner une seconde vie aux panneaux de cette exposition en les affichant dans la cabane 53 à l'intention des visiteurs.

Le président Jean DUBROUS remercie tous les membres de l'association qui ont contribué à créer cette exposition et à la faire vivre. Merci pour votre présence parmi nous monsieur le maire. Je propose de bousculer l'ordre du jour afin de bénéficier de votre venue.

Nous allons donc passer aux questions diverses

Avec quatre questions pour commencer. Nous sommes en phase de renouvellement. Les cabanes ont été attribuées, mais nous ne possédons pas les AOT ; quand pourrons nous en voir le contenu ? Des articles devraient être modifiés, nous ne connaissons toujours pas le fondement du calcul des redevances ; où en sommes nous sur la question de la valeur patrimoniale ? Par ailleurs, concernant le plan de gestion patrimonial, avez vous des informations à nous communiquer ? Et puis il y a la question du devenir des cabanes 53 et 44 ; y a t-il un projet ? Est-ce qu'il y a des nouveautés ? Avez vous des informations à nous communiquer à propos des quatre cabanes vacantes en cours d'attribution ?

Monsieur le maire Jean-Jacques EROLES

Bonsoir à tous. L'attribution des AOT, la détermination du contenu... Il va y avoir des retards. C'est toujours compliqué avec le conservatoire. Il ne faut pas trop attendre avant le mois de mai à cause des vacances. En plus, le directeur a changé. Je vous rappelle que France Domaine vous a déjà répondu clairement ; est-il besoin de relire les AOT ? Il y a des points sur lesquels le Conservatoire du littoral ne bougera plus maintenant. Il y a 4 attributions en cours. Il y a une dernière visite demain. Jusqu'au trois janvier pour déposer les dossiers. Et ensuite on suivra la procédure habituelle. Je pense qu'on a trouvé un bon équilibre dans le fonctionnement de la commission d'attribution. Il ne devrait donc pas y avoir de problème cette année. Pour la cabane 53, pas de projet. Cabane 44 pareil rien à dire. Pour ce qui est du plan de gestion, c'est compliqué. Administrativement complexe. Je vais laisser Thierry Duprat qui est infiniment plus compétent que moi vous répondre sur cette question.

Monsieur le garde de l'île aux oiseaux Thierry DUPRAT

Tout le monde a participé plus ou moins au plan de gestion. Peut-être le savez vous, lorsqu'on élabore un plan de gestion, il est nécessaire de déterminer quelles sont les actions que l'on souhaite mener. Ces actions se présentent sous la forme de « fiches

actions ». Il s'agit de présenter de manière didactique les principales caractéristiques du ou des points à mettre en œuvre. Donc on en est à créer ces fiches. On en a 53 ; c'est vraiment beaucoup pour nous. Il faut donc procéder à une rationalisation, déterminer des priorités et mettre en place une charte et un protocole d'action pour ne rien oublier. Nous menons ce travail de concert avec le Conservatoire du littoral et avec Biotope. Il faudra faire à chaque fois une étude avant la mise en œuvre. Ça va coûter très cher. Il faudra chercher beaucoup d'argent. Et en même temps il faut penser à ne rien négliger et ça prend du temps. C'est prévu pour janvier février. Mais bon ... avec les vacances, disons que fin mai ce serait crédible.

Jean DUBROUS : est ce que l'on aura le plan de gestion avant ?

Thierry DUPRAT : c'est peu probable.

Jean DUBROUS : à force que ça se décale on va gagner un an sur les AOT.

Thierry DUPRAT : on y réfléchit.... Ce n'est pas impossible. Les AOT sont en train de s'harmoniser autour du bassin.

LA SALLE : 18 ans comme à Lège ?

Thierry DUPRAT : Les AOT sont de 7 ans parce qu'il y a un contrôle tous les huit ans entre la mairie et le Conservatoire. C'est peu probable qu'on aille à 18 ans. Il faut faire attention à toutes les dérives. On a eu une réunion ce matin avec monsieur Biehler. On ne veut pas de retour en arrière. Ne vous inquiétez pas on surveille.

Philippe RICAUD : Question à monsieur le maire. Peut on exiger d'avoir les AOT en lecture avant de les signer ? Nous n'avons pas eu de réponse la première fois. Nous avons besoin de se retrouver pour discuter. On ne veut pas recevoir les AOT la veille à signer pour le lendemain.

Monsieur le maire Jean-Jacques EROLES : Oui vous aurez communication avant signature. Mais de là à ce que vous obteniez ce que vous souhaitez, je ne crois pas. Ce sont des positions de l'État. Il faut penser qu'il y a certaines choses sur lesquelles l'État ne revient pas. C'est bien évident qu'il y aura une phase de discussion possible. Je me porte garant pour que les choses évoluent sur pas mal de points. Mais vous devez être conscients que l'État ne reviendra pas sur certaines positions.

Thierry DUPRAT : Pour les redevances, ce sera la position de France Domaine. Nous on a essayé de faire baisser le prix des terrasses etc... ils nous ont dit c'est comme ça, on est là pour appliquer les règles et pas pour les discuter.

Philippe RICAUD : Question à Thierry DUPRAT. Vous travaillez avec une chenillette sur l'île. Expliquez nous ?

Thierry DUPRAT : Elle a été achetée dans le but d'éradiquer partiellement les cotonniers. On s'est rapproché du CNRS, qui va constater l'évolution par rapport aux travaux que l'on a déjà fait. On va certainement avoir deux personnes qui vont suivre en permanence l'évolution. On est montré du doigt, parce que sur le bassin on est les seuls à ne pas s'en occuper. Donc on l'a fait. On agit sur une zone décidée. On ne fait pas d'action sur la

périphérie de l'île à cause de l'érosion de l'île.

Philippe RICAUD. On aimerait que vous nous le disiez pour que l'on puisse expliquer à nos adhérents...

Thierry DUPRAT. Moi je dois réagir très vite par rapport à un comité scientifique. Mais c'est vrai que je pourrais le faire.

Jean DUBROUS. Je suppose que tu auras l'occasion de nous expliquer tout ça au moment du conseil de site...

Thierry DUPRAT. Non. Ce ne sera pas possible. Le conseil de site risque de ne pas avoir lieu. Parce que le chef a changé. Et sans chef on ne peut pas faire de conseil de site. En plus je ne sais pas qui c'est le nouveau chef. Pas avant mi février le conseil de site c'est sur. Et encore, avec les vacances ... mars plutôt.

LA SALLE. Dans le cadre de quel plan de gestion agit cette chenillette. Comment les artistes peuvent-ils être responsables de l'entretien des abords des cabanes si des travaux sont menés sans les informer ?

Thierry DUPRAT. On agit dans un cadre national. Le cotonnier est nuisible. Et on a une obligation nationale d'agir. Le cotonnier a fait disparaître les autres plantes sur l'île. C'est une obligation nationale. Après pour l'entretien autour des cabanes, il y a quand même peu de personnes qui entretiennent correctement. Surtout derrière les cabanes. Enfin peut être pas vous... mais les autres cabanes lorsque l'on va vers le bout du quartier.

La SALLE. Derrière c'est le domaine privé.

Thierry DUPRAT. La votre, si je vais au bout, c'est pas le cas. Il y a un entretien à faire. On essaye de travailler en osmose et en collaboration. Pourquoi on travaille sur la partie privée. C'est que le cotonnier est sur la partie privée, et que c'est la seule zone de l'île où on a l'autorisation. Il y a moins de contraintes sur la partie privée. Sur la partie publique c'est compliqué d'avoir des autorisations. On essaye de faire des biais pour travailler. Mais c'est très compliqué. Croyez moi, nous faisons tout pour agir dans votre intérêt. J'y veille personnellement.

Et puis la chenillette c'est un bon achat, qui a la particularité de ne pas s'enfoncer dans la vase, et de préserver les espèces végétales et animales du site.

LA SALLE. Pourquoi ne pas utiliser des jeunes bénévoles dans le cadre du service civique qui offriraient un meilleur bilan carbone ?

Thierry DUPRAT. On va le faire, mais il faut le faire dans un cadre juridique particulier. Parce que monsieur le maire est responsable. Mais on va le mettre en place très prochainement.

LA SALLE. On a déposé un permis de construire pour refaire des toilettes et un abri pour le bois, et on a pas de réponse.

Thierry DUPRAT. Oui c'est ce que je disais c'est très compliqué de travailler sur le domaine public. On essaye de trouver des biais mais le Conservatoire nous met des

bâtons dans les roues. C'est très compliqué. Et puis il faut beaucoup d'argent. Mais croyez moi, je travaille pour vous. J'essaye de veiller à vos intérêts. Le Conservatoire bloque au niveau des actions sur le site, c'est-à-dire qu'ils doivent dire oui ou non.

LA SALLE. On a un mal fous à les joindre.

Philippe RICAUD. Pour aller en ce sens, vous vous souvenez sans doute que nous avons fait une remarque à l'occasion de l'élaboration du projet d'AOT pour débloquent la situation. La durée d'instruction des permis doit, je dis doit parce que c'est une obligation légale, doit être réalisée dans un délai raisonnable. Nous avons proposé qu'en l'absence de réponse le permis soit réputé accepté. Parce qu'il faut bien dire qu'il est inconcevable qu'aujourd'hui un permis ait obtenu toutes les autorisations nécessaires jusqu'à la signature du ministre à Paris, et que le dossier soit oublié sur un bureau à Bordeaux et ne puisse plus jamais avancer. En gros, vous nous dites que le Conservatoire du littoral qui n'est élu par personne a plus de pouvoir en France au XXI^e siècle qu'un ministre de la République ? On ne voit ça nul par ailleurs...

Monsieur le maire Jean-Jacques EROLES. C'est plus compliqué que ça.

Thierry DUPRAT. Ils ne veulent pas que certains travaux se fassent. C'est tout. Moi je me suis fait remonter les bretelles parce que je l'ai ouvert. Je sais comment ça se passe dans d'autres régions. Mais ici c'est différent. Quand elles sont revenues de vacance, elles m'ont dit que je n'avais pas très bien compris pourquoi on m'avait mis là. C'est très difficile pour moi. D'un côté je vois les problèmes, je comprend vos questionnements ; je suis sur le terrain. Mais de l'autre, je dois retranscrire à la lettre les ordres que l'on me donne, quand bien même il est manifeste que ces ordres ne sont pas conformes aux textes en vigueur ou à l'intérêt du site. C'est comme ça.

Monsieur le maire Jean-Jacques EROLES. Je vais essayer de reprendre les dossiers en main. Je vais essayer de faire avancer les permis. C'est vrai que c'est un problème.

LA SALLE. Et à propos du puits ?

Thierry DUPRAT. Il y a eu une étude. Nous attendons les résultats. Tout c'est bien passé. Certains voulaient le voir disparaître. D'autres voulaient qu'on le maintienne. C'est très cher de détruire un puits. Il se trouve, qu'après les investigations que nous avons mené, nous avons pu constater que le puits était en très bon état. On est allé jusqu'à 101 mètres avec une caméra, c'était très encourageant pour la suite. On a fait des tests de pompage. Là non plus rien à redire. Si l'eau est déclarée propre à la consommation après analyse, nous allons mettre une pompe à main, pour que tous ceux qui le souhaitent puissent se servir. Il apparaît que la pression n'est plus assez forte pour que le puits soit artésien. Les résultats seront donnés lors du conseil de site.

Jean DUBROUS. Puisqu'il n'y a plus de question, nous allons reprendre le cours de l'ordre du jour. Nous en étions donc au rapport financier.

Christine MORA-LAINE. Total des dépenses pour 2012 : deux mille deux cent cinq euros onze. Recettes de cotisation pour 2012 : mille cinq cent soixante-dix euros. Solde disponible : six mille trois cent soixante sept euro soixante.

Le Président Jean DUBROUS annonce que l'on va procéder au vote. Conformément à l'article 16 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale peut se prononcer par vote à main levée, sauf si un quart des personnes présentes s'opposent à cette démarche. Dans tous les cas les décisions seront prises à la majorité des voix des personnes présentes et représentées.

Le président Jean DUBROUS demande à la salle qui s'oppose au vote à main levée. Aucune opposition. Le principe du vote à main levé est approuvé.

Le Président Jean DUBROUS demande qui s'oppose au rapport moral qu'il a présenté. Aucun. Le Président demande qui approuve le rapport moral qu'il a présenté. Tous. Le président demande qui s'abstient de voter. Aucun. Le rapport moral est adopté.

Le Président demande qui s'oppose au rapport financier qui a été présenté par le Trésorier. Aucun. Le Président demande qui approuve le rapport financier. Tous. Le Président demande qui s'abstient. Aucun. Le rapport financier est adopté.

Renouvellement du tiers sortant

Le Président annonce que l'on va procéder au renouvellement du tiers sortant. Le président précise qu'il faudrait procéder préalablement à la confirmation de l'élection de madame Prune BERGE au conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 26 novembre 2010 qui ne figure pas dans le procès verbal. Le président demande qui s'oppose à la confirmation de cette élection. Aucun. Qui approuve cette élection. Tous. Qui s'abstient. Aucun. L'élection de madame Prune BERGE au conseil d'administration en date du 26 novembre 2010 est confirmée.

Le Président Jean DUBROUS constatant qu'il n'existe aucune candidature de dernière minute au conseil d'administration parmi les personnes présentes fait procéder au vote. Un par un les candidats sont élus à l'unanimité.

Après élection le conseil d'administration est désormais composé de Jean-Michel NOAILLES (2008); Thierry DUPUCH (2008); Annie CAUBIT (2008); Christine MORA-LAINE (2008); Prune BERGE (2010); Françoise MINOS (2010); Nelly CAZIS (2010); Philippe RICAUD (2010); Jean DUBROUS (2012); Philippe LAURA (2012); Yann DARRIET (2012); Pierre BARDOU (2012).

Il est convenu que le conseil d'administration se réunira le 11 janvier 2013 à 18h00 pour procéder à l'élection du nouveau bureau conformément à l'article 11 des statuts qui prévoit que le bureau est élu pour deux ans.

A vingt heures, l'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président Jean DUBROUS lève la séance.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé procès verbal signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président

Le Secrétaire

Jean DUBROUS

Nelly CAZIS